



RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions
- TPSGC
11 Laurier St./11 rue Laurier
Place du Portage, Phase III
Core 0B2 / Noyau 0B2
Gatineau, Québec K1A 0S5

SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires
CE DOCUMENT COMPORTE UNE EXIGENCE
EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ/ THIS DOCUMENT
CONTAINS A SECURITY REQUIREMENT

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution
Construction Services Division/Division des services de
construction
11 Laurier St./11 Rue Laurier
3C2, Place du Portage
Phase III
Gatineau, Québec K1A 0S5

Title - Sujet Réparations de la Rampe d'accès	
Solicitation No. - N° de l'invitation EH901-170146/A	Amendment No. - N° modif. 001
Client Reference No. - N° de référence du client 20170146	Date 2016-06-28
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$FG-353-71073	
File No. - N° de dossier fg353.EH901-170146	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2016-07-06	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Searchwell, Suzette	Buyer Id - Id de l'acheteur fg353
Telephone No. - N° de téléphone (873) 469-4906 ()	FAX No. - N° de FAX () -
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: Travaux publics et Services gouvernementaux Canada L'Édifice John G. Diefenbaker 111 promenade Sussex Ottawa, Ontario	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Solicitation No. - N° de l'offre
EH901-170146/A

Amd. No. - N° de la modif.
001

Buyer ID - Id de l'acheteur
fg353

Client Ref. No. - N° de réf. du client
20170146

File No. - N° du dossier
fg353EH901-170146/A

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Cette modification est émise pour adresser le changement suivant identifié dans le document d'invitation.

Ce changement entre en vigueur immédiatement.

1) ADDENDA NO. 01

Incorporer l'Addenda No. 01 ci-joint aux documents d'invitation.

Tous les autres termes et conditions demeurent inchangés.

Solicitation No. - N° de l'offre
EH901-170146/A

Amd. No. - N° de la modif.
001

Buyer ID - Id de l'acheteur
fg353

Client Ref. No. - N° de réf. du client
20170146

File No. - N° du dossier
fg353EH901-170146/A

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

ADDENDA NO. 01

ADDENDA N° 1
Numéro du projet: R.053600.008

Les modifications suivantes aux documents de soumission entrent en vigueur immédiatement. Le présent addenda fera partie des documents contractuels.

DESSINS

1. C101 Démolition
 1. Supprimer complètement le point 16 de la légende des numéros.
 2. Ajouter un nouveau point 16 dans la légende des numéros comme suit:
Enlèvement partielle de la profondeur de la dalle structurale et réparation de la dalle structurale. L'enlèvement et la nouvelle construction de la dalle structurale renferment une surface de 20m² sur une profondeur de 25mm. Les zones de réparation doivent être nettoyées avant l'application d'agent de collage et du nouveau béton de 35MPa.

2. C101 Démolition
 1. Supprimer complètement le point 19 de la légende des numéros.
 2. Ajouter un nouveau point 19 dans la légende des numéros comme suit:
Protéger en tout temps les façades du bâtiment existantes incluant les portes et fenêtres. À l'intérieur des limites de démolition des travaux. L'utilisation de feuilles de contreplaqué et de fourrures 2x4 peut servir de technique de protection.

3. C101 Démolition
 1. Ajouter ce qui suit :
Démolition de la dalle surélevée en béton à l'intersection des lignes de la grille SO et S4. Démolition entre les escaliers de piéton et le début de la dalle structurale.

4. C103 Nouveau
 1. Ajouter ce qui suit :
Nouvelle dalle de béton à l'intersection des lignes de grilles SO et S4.
Nouveau béton de 35MPa avec l'armature de treillis métallique 152x152 MW47.6xMW47.6.

5. C104 Excavation et nouveaux détails
 1. Supprimer: 60mm nouvelle isolation HI 60.
 2. Remplacer par: nouvelle isolation HI 60, 60mm min. épaisseur.

6. C105 Excavation et nouveaux détails
 1. Supprimer: 60mm nouvelle isolation HI 60.
 2. Remplacer par: nouvelle isolation HI 60, 60mm min. épaisseur.

7. C200 Détails
 1. Supprimer: 60mm nouvelle isolation HI 60.
 2. Remplacer par: Nouvelle isolation HI 60, 60mm min. épaisseur sous la dalle sur sol.
Nouvelle isolation HI 60, 50mm épaisseur sur la dalle structurale.

8. C201 Détails

1. Supprimer: 60mm nouvelle isolation HI60.
2. Remplacer par: Nouvelle isolation HI60, 60mm min. épaisseur.

DEVIS

1. Section 01 35 43
 1. Ajouter le nouvel article 1.10.8.1.1 comme suit:
L'étude de sol a été effectuée en 2011 par Levac Robichaud Leclerc (LRL) confirmant que le sol rencontrait les exigences des normes fédérales.
2. Section 01 52 00
 1. Ajouter le nouvel article 1.8.3 comme suit:
Aucune autre place de stationnement n'a été désignée pour l'Entrepreneur, autre que les limites de la zone de transit indiquée sur les plans.
3. Section 01 52 00
 1. Ajouter le nouvel article 1.10.1.1 comme suit:
Il n'existe aucune source d'électricité près de la zone de transit désignée pour l'Entrepreneur. L'Entrepreneur est responsable de fournir l'électricité nécessaire pour exécuter les travaux.
4. Section 01 52 00
 1. Supprimer entièrement l'article 1.10.4.
 2. Ajouter le nouvel article 1.10.4 comme suit:
L'entrepreneur n'est pas dans l'obligation de fournir un bureau sur le site des travaux pour le Représentant du Ministère.
5. Section 01 52 00
 1. Ajouter le nouvel article 1.11.3 comme suit:
Le stockage des matériaux de récupération est limité aux zones de construction et de transit indiquées sur les plans.
6. Section 01 52 00
 1. Supprimer entièrement l'article 1.12.3.
 2. Ajouter le nouvel article 1.12.3 comme suit:
L'Entrepreneur ne peut utiliser les installations sanitaires à l'intérieur du bâtiment. L'Entrepreneur doit fournir les installations sanitaires nécessaires au fonctionnement du chantier.
7. Section 33 05 16
 1. Supprimer entièrement l'article 1.3.1.
 2. Ajouter le nouvel article 1.3.1 comme suit:
Ce devis s'applique à l'installation du nouveau caniveau de drainage préfabriqué ainsi qu'aux grilles tel qu'indiqué sur les dessins de construction. Un total de deux caniveaux de drainage est requis.